

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

N° 05 /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU 22 / 05 /2026

**POUR LA PREQUALIFICATION DES CANDIDATS EN VUE DE LA
REALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE
PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA :
VOLET BATIMENTS.**

Maître d'Ouvrage : LA SOCIÉTÉ AEROPORTS DU CAMEROUN S.A
représentée par son Directeur Général

Pays : République du Cameroun

**Projet : RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT
INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)**

FINANCEMENTS CONJOINTS AFD/ADC S.A

EXERCICES 2026 ET SUIVANTS

IMPUTATION : 9 100 102

Émis en : Mai 2026

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

N° 05 /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU 22/05/2026

POUR LA PREQUALIFICATION DES CANDIDATS EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA : VOLET BATIMENTS.

Financement : Agence Française de Développement et Aéroports Du Cameroun S.A

1. Objet du Dossier d'Appel d'Offres

La « Société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A.) (ci-après nommé "le Maître d'Ouvrage / Client") a sollicité et obtenu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée "AFD") pour couvrir le coût des travaux de rénovation de l'Aérogare Passagers de l'Aéroport International de Douala, et entend affecter une partie du financement aux paiements des travaux du volet bâtiments. Le projet se décline en trois lots : lot 1 = infrastructures de piste, lot 2 = bâtiment, et lot 3 = équipements -, en sachant que le lot 2 sera composé par trois sous-lots (clôt/couvert + second œuvre + corps d'état techniques), et que lot 3 sera composé aussi par trois sous-lots (Tri-bagage + Passerelles + générateurs électriques).

Cette préqualification concerne le lot 2 (Bâtiment Aérogare).

L'avis d'appel d'offres devrait être lancé au deuxième semestre 2026.

2. Consistance des travaux

○ L'extension de l'aérogare de l'ordre de 25 000 m² pour accueillir : le Système de traitement des bagages (STB), la salle de livraison bagages, la salle d'enregistrement, la zone de contrôle des passagers et bagages cabines et la création d'une nouvelle salle d'embarquement centrale.

○ Le réaménagement d'un ensemble d'espaces de l'aérogare sur une surface totale de l'ordre de 33 000 m² : le Hall Public et de la salle d'enregistrement, les Jetées A et B, la salle livraison Bagages, les PIF / PAF Arrivée, les Bureaux Côté Piste et les Salons VIP.


Ils comprennent notamment des travaux dans les corps d'état suivants : fondations semi-profondes et remblai technique de substitution ; superstructure en béton armé ; dépollution et démolition ; charpente métallique – couverture ; toiture et étanchéité ; menuiseries extérieures / murs rideaux ; déshumidification ; protection incendie ; équipements de climatisation – ventilation ; électricité CFO/CFA ; ascenseurs / escalators / travolators ; plomberie – sanitaires ; second-œuvre de finitions intérieures.

Les travaux seront réalisés en site occupé avec maintien de l'exploitation aéroportuaire, impliquant un phasage et la prise en compte des contraintes de sûreté, de sécurité et de continuité de service..

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet de la présente préqualification est de **Trente (30) mois**.

4. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par l'Agence Française de Développement et la société Aéroports Du Cameroun S.A sur fonds propres à parts égales, exercice 2026 et suivants. 

5. Allotissement

Cette préqualification concerne le volet bâtiment (lot 2) du projet constitué de trois macro-lots répartis comme suit :

- Sous-Lot 2.1 : Clot / couvert ;
- Sous-Lot 2.2 : Second œuvre ;
- Sous -Lot 2.3 : Corps d'État Techniques (Électricité courant fort et courant faible, CVC, ascenseurs).

Une entreprise (ou groupement d'entreprises) pourra répondre à un, deux ou trois sous-lots (Confère IAC 4.1).

6. Participation et origine

La participation à la présente Préqualification est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises installées en République du Cameroun ou hors du Cameroun, et spécialisées en travaux de bâtiments

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Documents à l'adresse suivante :

À l'attention de : **MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A**

Étage/ numéro de bureau : **SERVICE DU COURRIER DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A**

Ville : **YAOUNDE-NSIMALEN**

Code postal : **13 615**

Pays : **CAMEROUN**

Adresse électronique : **dg.sec@adcsa.aero et emmanuel.sime@adcsa.aero**

7. Acquisition du dossier de Pré-qualification

Le Dossier de Pré-qualification peut être obtenu sans frais au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359.

8. Dépôt des candidatures

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marqués comme telles + une (1) copie numérique (CD ou clé USB), devra parvenir, sous plis fermés, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A au plus tard le **25 / 06 / 2026 à 15 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

N° **05** /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU **22/05/2026**

POUR LA PREQUALIFICATION DES CANDIDATS EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA : VOLET BATIMENTS.

9. Les Critères d'évaluation sont constitués de deux types : les Critères de qualification et les critères de conformité pour l'essentiel. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les candidatures incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées.

9.1 Critères de qualification

Les Critères de qualification fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères de conformité pour l'essentiel. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la candidature du soumissionnaire. ⚡

Il s'agit notamment pour les soumissionnaires nationaux, filiales et/ou succursales implantées au Cameroun :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative dans la soumission, après un délai de 72 heures accordé par la Commission (Confère sections III (IAC 11.1(d)) pour la composition du dossier Administratif) ;
- Absence de l'attestation de catégorisation : Catégorie A secteur du Bâtiment et Équipements collectifs (mutualisation des justificatifs des entreprises mis en Groupement acceptés pour un groupement solidaire, le mandataire du groupement devra être le porteur de ladite attestation de catégorisation) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur l'éligibilité du soumissionnaire (Cf. Section III Critères d'Évaluation et de Pré-qualification) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur les antécédents de défaut d'exécution du marché (Cf. Section III d'Évaluation et de Pré-qualification) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur la situation et performance financières (Cf. Section III d'Évaluation et de Pré-qualification) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur l'expérience du soumissionnaire (Cf. Section III d'Évaluation et de Pré-qualification) ;
- Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration.

Pour les soumissionnaires Étrangers, filiales et/ou succursales hors du Cameroun :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative dans la soumission, après un délai de 72 heures accordé par la Commission (Confère sections III IAC 11.1(d) pour la composition du dossier Administratif) ;
- Absence de l'attestation de catégorisation de sa filiale Camerounaise (En cas de représentation au Cameroun) : Catégorie A secteur du Bâtiment et Équipements collectifs ;
- Absence de l'une des certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 (mutualisation des justificatifs des entreprises mis en Groupement acceptés pour un groupement solidaire, tous les membres du groupement devront être porteurs des dites certifications applicable au périmètre du chantier) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur l'éligibilité du soumissionnaire (Cf. Section III Critères d'évaluation) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur les antécédents de défaut d'exécution du marché (Cf. Section III des Critères d'évaluation) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur la situation et performance financières (Cf. Section III Critères d'évaluation) ;
- Non satisfaction des spécifications de conformité sur l'expérience du soumissionnaire (Cf. Section III Critères d'évaluation) ;
- Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration.

N.B : Si le membre d'un Groupement est local, et qu'il n'est pas mandataire, les certifications ne sont pas obligatoires pour lui.

9.2 Critères de conformité pour l'essentiel

Les critères dits conformes pour l'essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux. Ceux-ci sont déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

Les critères relatifs à la capacité des candidats porteront sur :

- Références en travaux similaire du type : aérogares, ERP complexes, projets en site occupé. Suggestion : Taille : surface min = 25 000 m²; montant min = 30 M€ HT.;
- Moyens matériels ;
- Qualité du personnel.
- Note explicative (10 pages maximum) présentant notamment les process et références sur les dimensions, suivantes : organisation de chantier, gestion interfaces, phasage travaux en site occupé, approche QHSE.

10. Évaluation des candidatures

Pour évaluer les candidatures, il sera utilisé les critères et méthodes définis la sections III (IAC 11.1(d)) et la section III du dossier de pré-qualification.

11. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables Chez le Chef de Projet RAP-AID de la société Aéroports du Cameroun, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen Tél. 222 23 36 02.

12. Conférence préparatoire au dépôt des dossiers de condature.

Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une conférence sur le site des travaux à l'attention des candidats le **mercredi 10 Juin 2026** à partir **de 10heures**. Point de rencontre : Secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala. La conférence n'est pas obligatoire et les entreprises intéressées peuvent également participer en ligne via le lien suivant : <https://meet.google.com/jii-xcmj-wwc>.

N.B : Le marché qui fera l'objet de la présente préqualification s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large qui comprend d'autres prestations, notamment : l'achat des équipements et la réalisation des parkings avions. À cet effet, l'entreprise adjudicataire du contrat sera amenée à travailler avec d'autres entreprises dans la gestion de l'interface et la cohérence du Projet. Le planning général d'exécution intégrera des interfaces entre toutes les entreprises et lots. Toutes sujétions liées à la coordination générale de l'opération ne peuvent pas engendrer un préjudice. Chaque Entreprise doit orienter et adapter son planning partiel selon le planning général du projet.

22 MAI 2026

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Ampliations

- Conseil d'Administration ADC S. A
- MINMAP
- AFD
- CT3 (pour information)
- DX.DLA ADC.SA (pour affichage)
- DG.M (pour archivage)
- Service du courrier (pour affichage)
- Site internet ADC SA([www.adcs\(airero\)](http://www.adcs(airero)))



Thomas Owona Owoumou



DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT PASSENGER TERMINAL RENOVATION PROJECT (RAP-AID PROJECT))

CALL FOR INTERNATIONAL EXPRESSIONS OF INTEREST

N° 05 /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 of 22/05/2026

FOR THE PRE-QUALIFICATION OF CANDIDATES FOR THE RENOVATION WORKS OF THE PASSENGER TERMINAL AT DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT : BUILDING COMPONENT.

Funding : French Development Agency and Cameroon Airports Plc (ADC S.A)

1. Purpose of the Tender Documents

Aéroports Du Cameroun (ADC S.A.) hereinafter referred to as "the Project Owner/Client", has requested and obtained financing from the French Development Agency (hereinafter referred to as "AFD") to cover the cost of the renovation of the Passenger Terminal at Douala International Airport, and intends to allocate part of this financing to the construction work. The project is divided into three lots: Lot 1 = runway infrastructure, Lot 2 = building, and Lot 3 = equipment. Lot 2 will be comprised of three sub-lots (roofing/enclosure + finishing work + technical trades), and Lot 3 will also be comprised of three sub-lots (baggage handling + jetways + electrical generators).

This prequalification concerns Lot 2 (Terminal Building).

The call for tenders is expected to be launched in the second half of 2026.

2. Scope of Work

o The terminal building will be extended by approximately 25,000 m² to accommodate: the Baggage Handling System (BTS), the baggage claim area, the check-in hall, the passenger and cabin baggage screening area, and the creation of a new central boarding area.

o The terminal building will be renovated, covering a total area of approximately 33,000 m²: the Public Hall and check-in hall, Piers A and B, the baggage claim area, the Arrival Security and Border Control (SBC/BBC), the Airside Offices, and the VIP Lounges.

This work includes, in particular, the following trades: semi-deep foundations and technical fill; reinforced concrete superstructure; decontamination and demolition; steel framework and roofing; roofing and waterproofing; exterior joinery/curtain walls; dehumidification; and fire protection. Air conditioning and ventilation equipment; electrical systems (power and low-voltage); elevators/escalators/travelators; plumbing and sanitary facilities; interior finishing work.

The work will be carried out while the airport remains operational, requiring phasing and consideration of safety, security, and service continuity constraints. ✓

3. Execution Timeframe

The maximum timeframe stipulated by the Project Owner for the completion of the works covered by this prequalification is thirty (30) months.

4. Financing

The works covered by this invitation to tender will be financed equally by the French Development Agency (AFD) and Aéroports Du Cameroun. (ADC S.A), using their own funds, for the 2026 fiscal year and subsequent years.

5. Lots

This prequalification concerns the building component (Lot 2) of the project, which consists of three macro-lots distributed as follows:

- Sub-Lot 2.1: Structure/Roofing;
 - Sub-Lot 2.2: Finishing Works;
 - Sub-Lot 2.3: Technical Trades (High and Low Voltage Electricity, HVAC, Elevators).
- A company (or consortium of companies) may bid on one, two, or three sub-lots (**See IAC 4.1**).

6. Participation and Origin

Participation in this Prequalification is open, on equal terms, to companies established in the Republic of Cameroon or outside Cameroon, and specializing in building works.

Interested candidates may obtain information and review the documents at the following address:

To: *The GENERAL MANAGER OF AEROPORTS DU CAMEROUN (ADC S.A).*

Floor/Office Number: *MAIL SERVICE, DIRECTION GENERALE, AEROPORTS DU CAMEROUN SA.*

City: *YAOUNDE-NSIMALEN*

Postal Code: *13615*

Country: *CAMEROON*

Email Address: *dg.sec@adcsa.aero* and *emmanuel.sime@adcsa.aero*

7. Obtaining the Prequalification Dossier

The Prequalification File can be obtained, free of charge, from the Department of Administrative Management of Public Contracts of Aéroports Du Cameroun (ADC S.A.), located at Yaoundé-Nsimalen International Airport, Tel. 222 23 36 02, extensions 335/359.

8. Submission of Applications

Each offer, written in French or English, must be submitted in seven (7) copies, including one original and six copies marked as such. A digital copy on CD or USB key must also be submitted. The offer must be submitted in sealed envelopes, under penalty of rejection, to the Department of Administrative Management of Public Contracts of Aéroports Du Cameroun (ADC S.A.) no later than 25 / 06 / 2026 3 p.m and must bear the following notation:

CALL FOR INTERNATIONAL EXPRESSIONS OF INTEREST

N° 05 /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2025 of 22/05/2026

FOR THE PRE-QUALIFICATION OF CANDIDATES FOR THE RENOVATION WORKS OF THE PASSENGER TERMINAL AT DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT : BUILDING COMPONENT.

9. The evaluation criteria consist of two types: qualification criteria and compliance criteria. These criteria are designed to identify and reject incomplete applications or applications that do not substantially meet the established requirements. *A*

9.1 Qualification Criteria

The qualification criteria define the minimum requirements for admission to the evaluation based on compliance criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the bidder's application.

For national candidates, subsidiaries, and/or branches located in Cameroon, this includes:

- Absence or non-compliance of an administrative document in the submission, after a 72-hour period granted by the Commission (See section III (IAC 11.1(d)) for the composition of the administrative file);
- Absence of the categorization certificate: Category A, Building and Public Facilities sector (pooling of supporting documents from companies in a joint venture accepted for a joint and several liability group; the group's representative must be the holder of said categorization certificate);
- Failure to meet the conformity specifications regarding the bidder's eligibility (**see Section III, Evaluation and Pre-qualification Criteria**);
- Failure to meet the conformity specifications regarding the history of contract default (see Section III, Evaluation and Pre-qualification);
- Failure to meet the conformity specifications regarding the financial situation and performance (**see Section III, Evaluation and Pre-qualification**);
- Failure to meet the conformity specifications regarding the bidder's experience (**see Section III, Evaluation and Pre-qualification**);
- Submission of a falsified document or false declaration.

For foreign candidates, subsidiaries, and/or branches outside Cameroon:

- Absence or non-compliance of an administrative document in the bid, after a 72-hour period granted by the Commission (**See section III IAC 11.1(d)** for the composition of the administrative file);
- Absence of the categorization certificate for its Cameroonian subsidiary (if represented in Cameroon): Category A, Building and Public Works sector;
- Absence of one of the following certifications: ISO 9001, ISO 14001, and ISO 45001 (pooling of supporting documents from companies in a joint venture accepted for a joint and several liability group; all members of the group must hold the aforementioned certifications applicable to the scope of the project);
- Failure to meet the bidder's eligibility requirements (**See Section III Evaluation Criteria**);
- Failure to meet compliance specifications regarding a history of contract default (**see Section III of the Evaluation Criteria**);
- Failure to meet compliance specifications regarding financial situation and performance (**see Section III of the Evaluation Criteria**);
- Failure to meet compliance specifications regarding the bidder's experience (**see Section III of the Evaluation Criteria**);
- Submission of a falsified document or false declaration.

Note: If a member of a consortium is local and not acting as the lead contractor, certifications are not mandatory for them. ✚

9.2 Essential Compliance Criteria

The essential compliance criteria are those that are paramount or key to assessing the candidates' technical and financial capacity to carry out the work. These criteria are determined based on the nature and scope of the work to be performed.

The criteria relating to the candidates' capacity will focus on:

- References for similar projects such as airport terminals, complex public access buildings (ERP), and projects on occupied sites. Suggestion: Size: minimum surface area = 25,000 m²; minimum budget = €30 million excluding VAT;
- Equipment resources;
- Personnel quality;
- Explanatory note (maximum 10 pages) presenting, in particular, the processes and references related to the following areas: site organization, interface management, phasing of work on occupied sites, and QHSE (Quality, Health, Safety, and Environment) approach.

10. Evaluation of Applications

The criteria and methods defined in **Section III (IAC 11.1(d))** and **Section III** of the Pre-Qualification Document will be used to evaluate applications.

11. Additional Information

Further technical information can be obtained during business hours from the RAP-AID Project Manager at Aéroports du Cameroun, located at Yaoundé-Nsimalen International Airport. Tel. 222 23 36 02.

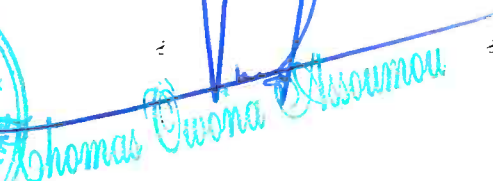

12. Preparatory Conference for Submitting Bids

For a better understanding of the work to be carried out, a conference will be held on the work site for candidates on June, Wednesday 10, 2026, starting at 10:00 AM. Meeting point: Secretariat of the Director of Douala International Airport. Attendance at the conference is not mandatory, and interested companies may also participate online via the link: <https://meet.google.com/jii-xcmj-wwc>.

Note: *The contract subject to this prequalification process is part of a larger project that includes other services, notably the purchase of equipment and the construction of aircraft parking areas. Therefore, the successful bidder will be required to work with other companies to manage the interface and ensure project consistency. The overall execution schedule will incorporate interfaces between all companies and work packages. Any constraints related to the overall coordination of the operation cannot be considered detrimental. Each company must align and adapt its sub-schedule with the overall project schedule.*

Ampliations

- ADC S.A. Board of Directors
- MINMAP
- ARMP (for publication)
- AFD
- CT3 (for information)
- DX.DLA ADC.SA (for display)
- DG.M (for archiving)
- Mail service (for display)
- ADC.SA website (www.adcsa.aero)

Yaoundé, **22 MAI 2025**
THE GENERAL MANAGER,



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

N° 05 /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU 22 / 05 /2026

POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CANDIDATS EN VUE DE LA
REALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L' AÉROGARE
PASSAGERS DE L' AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA :
VOLET BATIMENTS.

Maître d'Ouvrage : LA SOCIÉTÉ AEROPORTS DU CAMEROUN S.A Représentée
par son Directeur Général

Pays : République du Cameroun

Projet : RÉNOVATION DE L' AÉROGARE PASSAGERS DE L' AÉROPORT
INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)

FINANCEMENTS CONJOINTS AFD/ADC S.A

EXERCICES 2026 ET SUIVANTS

IMPUTATION : 9 100 102

DOCUMENT DE PRE-QUALIFICATION

Émis en : Mai 2026

**DOCUMENTS DE PRÉ-QUALIFICATION POUR LA
PASSATION D'UN MARCHÉ DE RÉNOVATION DE
L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT
INTERNATIONAL DE DOUALA.**

VOLET BÂTIMENTS

Publié le : [...22/05/2026.....]

Avis de Pré-qualification No. : [...05/ANU/ADG/RAP-AID/DG/2026]

Appel d'Offres International No. : [.....]

**Projet : RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.**

Maître d'Ouvrage : SOCIÉTÉ AEROPORTS DU CAMEROUN S.A

Pays : REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| PREMIERE PARTIE – Procédures de Pré-qualification | 4 |
| Section I - Instructions aux Candidats (IAC)..... | 5 |
| Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP) | 14 |
| Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification | 18 |
| Section IV - Formulaire de Candidature | 30 |
| Section V – Critères d'Éligibilité..... | 53 |
| Section VI – Règles de l'AFD en matière de Pratiques prohibées – responsabilité environnementale et sociale | 55 |
| DEUXIEME PARTIE – Spécifications des Travaux | 57 |
| Section VII – Étendue des Travaux..... | |

PREMIERE PARTIE – Procédures de Pré-qualification

Section I - Instructions aux Candidats (IAC)

Table des Articles

| | |
|--|-----------|
| A. Généralités..... | 6 |
| 1 Etendue du Marché..... | 6 |
| 2 Origine des fonds..... | 6 |
| 3 Pratiques prohibées..... | |
| 4 Candidats éligibles..... | 6 |
| 5 Eligibilité..... | 7 |
| B. Contenu des Documents de Pré-qualification..... | 8 |
| 6 Sections des Documents de Pré-qualification..... | 8 |
| 7 Éclaircissements apportés aux Documents de Pré-qualification..... | 8 |
| 8 Modification des Documents de Pré-qualification..... | 8 |
| C. Préparation des Dossiers de Candidature..... | 9 |
| 9 Coût des Dossiers de Candidature..... | 9 |
| 10 Langue du Dossier de Candidature..... | 9 |
| 11 Documents constitutifs du Dossier de Candidature..... | 9 |
| 12 Fiche de soumission de Candidature..... | 9 |
| 13 Documents établissant l'éligibilité du Candidat..... | 9 |
| 14 Documents établissant les qualifications du Candidat..... | 9 |
| 15 Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires..... | 10 |
| D. Dépôt des Dossiers de Candidature..... | 10 |
| 16 Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature..... | 10 |
| 17 Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature..... | 10 |
| 18 Dossiers de Candidature hors délai..... | 10 |
| 19 Ouverture des Dossiers de Candidature..... | 10 |
| E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature..... | 11 |
| 20 Confidentialité..... | 11 |
| 21 Eclaircissements concernant les Dossiers de Candidature..... | 11 |
| 22 Conformité des Dossiers de Candidature..... | 11 |
| 23 Préférence nationale..... | 11 |
| 24 Sous-traitants..... | 11 |
| F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats..... | 12 |
| 25 Evaluation des Dossiers de Candidature..... | 12 |
| 26 Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature..... | 12 |
| 27 Pré-qualification des Candidats..... | 12 |
| 28 Notification de Pré-qualification..... | 12 |
| 29 Avis d'Appel d'Offres..... | 12 |
| 30 Modifications des Qualifications des Candidats..... | 13 |

A. Généralités

- 1 Etendue du Marché** 1.1 Dans le cadre de l'Avis de Pré-qualification référencé dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d'Ouvrage dont le nom figure dans la FDP, publie les présents Documents de Pré-qualification (DP) à l'attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII - Étendue des Travaux. Le nombre de marchés de même que le titre et le numéro d'identification de chaque marché et le numéro d'Appel d'offres international (AOI) qui correspondent à cette pré-qualification figurent dans la FDP.
- 2 Origine des fonds** 2.1 Le Maître d'Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé "le financement") de l'Agence Française de Développement (ci-après dénommés l'"AFD") en vue de financer le projet indiqué dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l'appel d'offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3 Pratiques prohibées** 3.1 L'AFD demande que les règles relatives aux pratiques prohibées, telles qu'elles figurent à la Section VI - Règles de l'AFD en matière de Pratiques prohibées – responsabilité environnementale et sociale, soient appliquées.
- 3.2 Aux fins d'application de ces règles, les Candidats (y compris leurs sous-traitants) devront faire en sorte que l'AFD et ses agents puissent examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l'exécution du marché (en cas d'attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.
- 4 Candidats éligibles** 4.1 Un Candidat est une entité juridique privée, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de l'Article 4.3 des IAC, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d'un Groupement d'entreprises (GE), et qui entendent officiellement (établi par une lettre d'intention) signer un accord ou qui sont déjà partie d'un tel accord. Dans le cas d'un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables pour l'exécution du Marché. Le GE désignera un représentant autorisé à qui sera confiée l'autorité de conduire les affaires pour et au nom de tous les membres du groupement durant la phase de pré-qualification, d'appel d'offres (en cas de soumission d'offre par le GE) et pendant l'exécution du Marché (en cas d'attribution au GE). Sauf mention contraire dans la FDP, le nombre de partenaires au sein d'un GE ne sera pas limité.
- 4.2 Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, à titre de partenaire d'un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s'il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu'une seule offre dans le cadre du processus d'appel d'offres, que ce soit individuellement à titre de Candidat ou à titre de partenaire d'un Groupement d'entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus d'un appel d'offres mais uniquement à titre de sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.

- 4.3 Les critères d'éligibilité de l'AFD pour une pré-qualification sont exposés en Section V – Critères d'Eligibilité.
- 4.4 Les Candidats ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt et ceux dont il est déterminé qu'ils sont dans une telle situation seront disqualifiés. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Candidats dans les situations suivantes :
- a) Les Candidats placés sous le contrôle de la même entreprise ;
ou
 - b) Les Candidats qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ; ou
 - c) Les Candidats qui ont le même représentant légal dans le cadre de la présente Pré-qualification ; ou
 - d) Les Candidats qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Candidatures ou de les influencer ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage au sujet de cet Appel d'Offres ; ou
 - e) Les Candidats ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les travaux qui font l'objet de la présente Pré-qualification ; ou
 - f) Le Candidat qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, été recruté ou doit l'être par le Maître d'Ouvrage, pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché ; ou
 - g) Les Candidats qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel du Maître d'Ouvrage (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation des Documents de Pré-qualification ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour l'AFD pendant le processus de sélection et l'exécution du Marché.
- 4.5 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.6 Les Candidats et toutes les Parties qui le constituent devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander, établissant à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'ils continuent d'être admis à participer.
- 5 Eligibilité**
- 5.1 Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d'Eligibilité, tous les matériaux, matériels, équipements et services faisant l'objet du présent marché et financés par l'AFD peuvent provenir de tout pays et les dépenses pour les besoins du Marché seront limitées à de tels matériaux, matériels, équipements et services.

B. Contenu des Documents de Pré-qualification

- 6 Sections des Documents de Pré-qualification**
- 6.1 Les Documents de Pré-qualification des Candidats sont composés d'une première partie et d'une deuxième partie, qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutés tous les Addenda publiés en application de l'Article 8 des IAC.
- PREMIÈRE PARTIE : Procédures de Pré-qualification**
- Section I - Instructions aux Candidats (IAC)
 - Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)
 - Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification
 - Section IV - Formulaire de Candidature
 - Section V - Critères d'Éligibilité
 - Section VI - Règles de l'AFD en matière de Pratiques prohibées – responsabilité environnementale et sociale
- DEUXIÈME PARTIE : Spécifications des Travaux**
- Section VII – Étendue des Travaux
- 6.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'exhaustivité des Documents de Pré-qualification et de ses addenda, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d'Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d'Ouvrage auront précedence.
- 6.3 Les Candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions des Documents de Pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandée par les Documents de Pré-qualification.
- 7 Éclaircissements apportés aux Documents de Pré-qualification**
- 7.1 Un Candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur les Documents de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d'Ouvrage à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée par le Maître d'Ouvrage à tous les Candidats qui ont reçu les Documents de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le Maître d'Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FDP. Le Maître d'Ouvrage apportera toute modification aux Documents de Pré-qualification qu'il jugera nécessaire suite à la demande d'éclaircissements, en appliquant la procédure décrite à l'Article 8 des IAC et conformément aux dispositions de l'Article 17.2 des IAC.
- 8 Modification des Documents de Pré-qualification**
- 8.1 Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier les Documents de Pré-qualification en publiant un addendum.
- 8.2 Tout addendum publié fait partie des Documents de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu les Documents de Pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage. Le

Maître d'Ouvrage publiera immédiatement l'addendum sur la page Web identifiée dans la **FDP**.

- 8.3 Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un addendum dans la préparation de leur candidature, le Maître d'Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l'Article 17.2 des IAC.

C. Préparation des Dossiers de Candidature

- 9 Coût des Dossiers de Candidature** 9.1 Le Candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu'en soient ses résultats.
- 10 Langue du Dossier de Candidature** 10.1 Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l'ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d'Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la **FDP**. Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la **FDP**, auquel cas, aux fins d'interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.
- 11 Documents constitutifs du Dossier de Candidature** 11.1 Le DDC comprendra les documents suivants :
- a) La fiche de soumission de la candidature, la Déclaration d'Intégrité dûment signée, conformément aux Articles 12 et 13 des IAC et les Formulaires de Candidatures complétés de la Section IV - Formulaires de Candidature ;
 - b) les pièces justificatives établissant que le Candidat est admis à être pré-qualifié, conformément aux dispositions de l'Article 13 des IAC ;
 - c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de l'Article 14 des IAC ; et
 - d) tout autre document requis tel que spécifié dans la **FDP**.
- 12 Fiche de soumission de Candidature** 12.1 Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV - Formulaires de Candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13 Documents établissant l'éligibilité du Candidat** 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de l'Article 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale à l'aide du formulaire fourni en Section IV, sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI-1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV - Formulaires de Candidature.
- 14 Documents établissant les qualifications du Candidat** 14.1 Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III - Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Formulaires de renseignements correspondants qui figurent à la Section IV - Formulaires de Candidature.

- 15 Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constitutifs du DDC tels que décrits à l'Article 11 des IAC, et mentionner clairement sur l'original "ORIGINAL". L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé au nom du groupement par un représentant habilité du GE de manière à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.
- 15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du DDC original signé spécifié dans la **FDP** et les marquer clairement "COPIE". En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- D. Dépôt des Dossiers de Candidature**
- 16 Cachetage et marquage des Dossiers de Candidature**
- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
 - b) être adressée au Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 17.1 des IAC ; et
 - c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de l'Article 1.1 de la **FDP**.
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ne pas prendre en compte une enveloppe qui n'est pas identifiée tel que requis à l'Article 16.1.
- 17 Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature**
- 17.1 Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Candidats peuvent présenter leur candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans la **FDP**, et conformément aux procédures de présentation électronique des DDCs énoncées dans la **FDP**. Les DDCs doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans la **FDP** et au plus tard à la date limite spécifiée dans la **FDP**.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDCs en modifiant les Documents de Pré-qualification conformément aux dispositions de l'Article 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.
- 18 Dossiers de Candidature hors délai**
- 18.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter tout DDC reçu après la date limite de dépôt des candidatures, sauf mention contraire dans la **FDP**.
- 19 Ouverture des Dossiers de Candidature**
- 19.1 Le Maître d'Ouvrage ouvrira toutes les candidatures à la date, heure et lieu spécifiés dans la **FDP**. Les dossiers de candidature reçus après la date limite de dépôt des candidatures, seront traités conformément à l'Article 18.1 des IAC. Les procédures d'ouvertures des Candidatures présentées par voie électronique, si cette procédure est prévue à l'Article 17.1 des IAC, seront ouvertes conformément aux dispositions spécifiées dans la **FDP**. Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom des Candidats. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats. ↵

E. Procédure d'Evaluation des Dossiers de Candidature

- | | |
|---|---|
| 20 Confidentialité | <p>20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDCs et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec l'Article 28 des IAC.</p> <p>20.2 Conformément aux dispositions de l'Article 28 des IAC, tout Candidat peut prendre contact avec le Maître d'Ouvrage sur quelque question que ce soit ayant trait au processus de pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à l'Article 20.1), entre la date limite de dépôt des DDCs et la notification des résultats de la pré-qualification, et ce uniquement par écrit.</p> |
| 21 Eclaircissements concernant les Dossiers de Candidature | <p>21.1 Durant l'évaluation des DDCs, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des éclaircissements (y compris des documents manquants) sur leurs candidatures et ladite demande doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.</p> <p>21.2 Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixées par le Maître d'Ouvrage dans sa demande d'éclaircissements, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.</p> |
| 22 Conformité des Dossiers de Candidature | <p>22.1 Le Maître d'Ouvrage peut rejeter tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications des Documents de Pré-qualification.</p> |
| 23 Préférence nationale | <p>23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans la FDP, une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente Pré-qualification.</p> |
| 24 Sous-traitants | <p>24.1 A ce stade, le Maître d'Ouvrage n'entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance par lui (sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la FDP.</p> <p>24.2 Un "sous-traitant spécialisé" est un sous-traitant recruté pour un travail spécialisé comme défini par le Maître d'Ouvrage dans la Section III, 4.2 Expérience. Si le Maître d'Ouvrage ne prévoit pas de travaux spécialisés, les expériences des sous-traitants ne seront pas prises en compte aux fins d'évaluation de la qualification du Candidat.</p> <p>24.3 Le Maître d'Ouvrage peut décider, de sa propre initiative ou sur requête jugée justifiée d'un des Candidats durant la procédure de pré-qualification, d'autoriser que certains travaux spécialisés soient sous-traités, ainsi qu'indiqué à la Section III 4.2, Expérience. En un tel cas, l'expérience des sous-traitants spécialisés sera prise en compte aux fins d'évaluation de la qualification conformément aux dispositions de la Section III relative aux critères de qualification des sous-traitants.</p> |

F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats

- | | |
|---|--|
| 25 Evaluation des Dossiers de Candidature | <p>25.1 Le Maître d'Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III - Critères d'Évaluation et de Pré-qualification pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d'autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d'écarts mineurs dans les critères de qualification s'ils n'affectent pas matériellement la capacité technique ou financière d'un Candidat à exécuter le marché.</p> <p>25.2 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l'évaluation. En particulier, les qualifications d'une maison mère ou de toute autre firme affiliée qui n'est pas associée au Candidat dans le cadre d'un GE conformément à l'Articles 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte.</p> <p>25.3 Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d'Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l'ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III - Critères d'Évaluation et de Pré-qualification.</p> |
| 26 Droit du Maître d'Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature | <p>26.1 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification, et de rejeter tous les DDCs à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.</p> |
| 27 Pré-qualification des Candidats | <p>27.1 Tous les Candidats dont les DDCs ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l'exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>27.2 Un Candidat peut être "pré-qualifié sous condition", ce qui signifie qualifié sous réserve de fournir ou corriger certains documents mineurs ou déficiences à la satisfaction du Maître d'Ouvrage.</p> <p>27.3 La lettre d'information aux Candidats qui sont pré-qualifiés sous condition contiendra la ou les conditions qui devront être remplies à la satisfaction du Maître d'Ouvrage au plus tard à la soumission de leurs offres.</p> |
| 28 Notification de Pré-qualification | <p>28.1 Lorsque le Maître d'Ouvrage aura terminé l'évaluation des DDCs, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.</p> <p>28.2 Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d'Ouvrage pour demander par écrit les raisons pour lesquelles ils ont été disqualifiés.</p> |
| 29 Avis d'Appel d'Offres | <p>29.1 Dans les meilleurs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d'Ouvrage lancera un appel d'offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition.</p> <p>29.2 Les soumissionnaires pourront être invités par le Maître d'Ouvrage à présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d'appel d'offres, et le soumissionnaire</p> |

retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle que spécifiée dans le document d'appel d'offres.

30 Modifications des Qualifications des Candidats

- 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d'un Candidat (incluant tout membre d'un GE) après qu'il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de l'Article 27 des IAC et invité à soumettre une offre, devra être approuvée par écrit par le Maître d'Ouvrage. Ladite approbation sera refusée si, du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l'ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, ou si, de l'avis du Maître d'Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l'Avis d'appel d'offres.

Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)

| A. Généralités | |
|--|--|
| IAC 1.1 | Nom du Maître d'Ouvrage : Société Aéroports Du Cameroun S.A. |
| IAC 1.1 | Liste des contrats (lots) objet du présent AOI : <ul style="list-style-type: none"> - Clot couvert - Second Œuvre - Corps d'état techniques |
| IAC 1.1 | Nom et numéro d'identification de l'AOI : N° <u>05</u> /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU 22/05/2026 Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AOI : Lot 2.1: Clot / couvert ; Lot 2.2: Second œuvre ; Lot 2.3 : Corps d'État Techniques (Électricité courant fort et courant faible, CVC, ascenseurs). |
| IAC 2.1 | Nom du Projet : Rénovation de l'Aérogare passagers de l'Aéroport International de Douala : Volet Bâtiments |
| IAC 4.1 | <ol style="list-style-type: none"> 1- Nombre maximum de parties du GE : Deux (02) pour une candidature répondant à un des lots définis ci-dessus y compris le mandataire ; 2- Nombre maximum de parties du GE : Quatre (04) pour une candidature répondant à deux des lots définis ci-dessus y compris le mandataire ; 3- Nombre maximum de parties du GE : Cinq (05) pour une candidature répondant aux trois lots définis ci-dessus y compris le mandataire. |
| B. Documents de Pré-qualification | |
| IAC 7.1 | Aux seules fins d'obtention d'éclaircissements, l'adresse du Maître d'Ouvrage est la suivante : À l'attention de : Monsieur le Directeur Général de la Société Aéroports Du Cameroun S.A Adresse : Ville : YAOUNDE-NSIMALEN <ul style="list-style-type: none"> • Code postal : 13 615 • Pays : CAMEROUN Numéro de téléphone : (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02 Adresse électronique : dg.sec@adcsa.aero/emmanuel.sime@adcsa.aero Conférence préparatoire au dépôt des dossiers de condature. Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une conférence sur le site des travaux à l'attention des candidats du <u>10 / 06 /2026</u> au <u>10 / 06 /2026</u> à partir de 11 heures. Point de rencontre : Secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala. La conférence n'est pas obligation et les entreprises intéressées peuvent également participer en ligne via le lien qui sera communiqué sur le site internet de la Société Aéroports du Cameroun. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. |
| IAC 7.1 & 8.2 | Adresse de la page Web : sites AFD (DGmarket) ; ARMP Cameroun ; ADC S.A et Cameroun Tribune. |

| C. Préparation des Dossiers de Candidature | |
|---|---|
| IAC 10.1 | <p>La langue du DDC et de l'ensemble de la correspondance est le français ou l'anglais.</p> <p>La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le français ou l'anglais.</p> |
| IAC 11.1(d) | <p>Le Candidat doit fournir avec son DDC les documents supplémentaires suivants : Il comprendra notamment :</p> <p>A- PIÈCES ADMINISTRATIVES</p> <p style="padding-left: 40px;">i) Pour les entreprises/groupements dont le siège social est au Cameroun :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le pouvoir de signature le cas échéant ; 2) L'accord de groupement daté et signé ; 3) L'attestation de Conformité Fiscale datant de moins de trois (03) mois ; 4) L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ; 5) L'attestation de Non Exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; 6) Une attestation de non-faillite établie par un Tribunal de première instance de ressort datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise de l'offres ; 7) Une attestation de domiciliation bancaire du mandataire du Groupement, délivrée par une banque de premier ordre ; 8) Le registre de commerce ; 9) L'attestation de catégorisation : Catégorie A secteur du Bâtiment et Équipements collectifs. 10) Les certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 ou équivalentes en cours de validité le cas échéant. <p><i>N.B :</i> En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces 1, 7 et 9 étant présentées par le mandataire du groupement.</p> <p style="padding-left: 40px;">ii) Pour les entreprises/groupement dont le siège social se trouve à l'étranger :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le pouvoir de signature le cas échéant ; 2) L'accord de groupement daté et signé ; 3) L'extrait K-bis ou équivalent ; 4) L'attestation de régularité fiscale ou équivalent ; 5) Une attestation de domiciliation bancaire de la structure, délivrée par une banque de renommée internationale dans le pays où se trouve le siège social du soumissionnaire ; 6) Les certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 ou équivalentes en cours de validité ; 7) L'attestation de catégorisation de sa filiale Camerounaise (En cas de représentation au Cameroun) : Catégorie A secteur du Bâtiment et Équipements collectifs. <p><i>N.B 1 :</i> En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces 1 et 5 étant présentées par le mandataire du groupement.</p> <p><i>En cas de Groupement, le mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront produire les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 en cours de validité ou équivalentes.</i></p> <p><i>N.B 2 :</i> Toute entreprise ou Groupement dont tous les membres sont étrangers doivent nécessairement avoir des partenaires locaux comme sous-traitant, et les déclarer dans son dossier, sous peine de rejet de son offre.</p> |

N.B 3 :

- En cas de production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ; ceci entraînera le rejet de son DDC ;
- En cas de pièces manquantes ou non conformes, un délai moratoire de 72 heures sera accordé au candidat pour la production ; sous peine de rejet de son dossier.

B- DOCUMENTS TECHNIQUES**B1. Références en travaux similaires**

Le candidat fournira ses références en travaux similaires pour les dix (10) dernières années suivant les spécifications des Critères d'évaluation et de la grille d'appréciation de la conformité pour l'essentiel de l'offre (joindre copies premières et dernière page des marchés, ainsi que les procès-verbaux de réception technique ou le cas échéant les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive).

B2. Moyens matériels

Le candidat démontrera qu'il peut disposer de manière continue sur le site (équipements propres, achat, location-vente, location) des moyens matériels nécessaires à la réalisation des travaux.

Il démontrera qu'il dispose des moyens matériels nécessaires pour réaliser les travaux dans le délai imparti et avec une réserve pouvant couvrir les éventuelles pannes ou indisponibilités du matériel.

B3. Qualité du personnel

Le candidat fournira la liste du personnel d'encadrement permanent (Directeur des travaux, des Conducteurs de travaux, chefs de chantier et responsable QHSE etc.) qu'il sera susceptible de mettre en place.

Le Candidat démontrera qu'il dispose d'un personnel avec une expérience significative et sur des projets similaires pour les postes clés suivants :

| No. | Poste | Lots pour lesquels le personnel est requis | | | Nombre d'années d'expérience générale | Expérience dans les projets similaires |
|-----|---|--|-----|-----|---------------------------------------|--|
| | | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | |
| 1 | Directeur des Travaux | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | |
| 2 | Conducteur des travaux Bâtiment | 2.1 | 2.2 | | | |
| 3 | Conducteur des travaux Électricité CFO/CFA | | | 2.3 | | |
| 4 | Conducteur des travaux Froid et Climatisation | | | 2.3 | | |
| 5 | Conducteur de travaux second-œuvre | | 2.2 | | | |
| 6 | Conducteur des travaux Électromécanique | | | 2.3 | | |
| 7 | Des Chefs de chantier | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | |
| 8 | Responsable Qualité | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | |
| 9 | Responsable sécurité, Environnement | 2.1 | 2.2 | 2.3 | | |
| 10 | Responsable Topographe | 2.1 | | | | |
| 11 | Responsable géotechnique | 2.1 | | | | |

| | | | | | | | |
|---|--|--|--|-----|--|--|--|
| | 12 | Responsable assainissement plomberie réseaux humides | | 2.2 | | | |
| IAC 15.2 | Outre l'original, nombre de copies à soumettre avec le DDC : 07 copies papier et une (1) copie numérique (CD ou clé USB). | | | | | | |
| D. Dépôt des Dossiers de Candidature | | | | | | | |
| IAC 17.1 | <p>Date limite de dépôt des DDCs :</p> <p>Chaque Dossier sera rédigé en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marqués comme telles + une (1) copie numérique (CD ou clé USB), devra parvenir, sous plis fermés, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A au plus tard le <u>25/06/2026</u> à 15 heures, et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET</p> <p style="text-align: center;">N° <u>05</u> /AMII/ADC/RAP-AID/DG/2026 DU <u>22/05/2026</u></p> <p style="text-align: center;">POUR LA PREQUALIFICATION DES CANDIDATS EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA : VOLET BATIMENTS.</p> <p>Les Candidats n'auront pas l'option de présenter leurs DDCs électroniquement.</p> <p>Aux fins du dépôt du Dossier de Candidature uniquement,</p> <p>Adresse du Maître d'Ouvrage A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de la Société Aéroports Du Cameroun S.A</p> <p>Adresse : Ville : YAOUNDE-NSIMALEN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code postal : 13 615 • Pays : CAMEROUN <p>Numéro de téléphone : (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02</p> <p>Adresse électronique : dg.sec@adcsa.aero/emmanuel.sime@adcsa.aero</p> | | | | | | |
| IAC 19.1 | Le dépôt des DDCs aura lieu à : Yaoundé-Nsimalen (Direction Générale de ADC S.A) | | | | | | |
| E. Procédures d'Évaluation des Dossiers de Candidature | | | | | | | |
| IAC 23.1 | <p>Sans Objet</p> <p>Aux fins d'application de la marge de préférence, une entreprise est considérée comme nationale à la condition qu'elle soit enregistrée dans le pays du Maître d'Ouvrage, qu'elle appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et qu'elle ne sous-traite pas à des entreprises étrangères plus de trente (30) pour cent du Montant du Marché (à l'exclusion des sommes à valoir). Les groupements d'entreprises sont considérés comme nationaux et bénéficient de la préférence nationale à la condition que chacun de leurs membres soit enregistré dans le pays du Maître d'Ouvrage, appartienne en majorité à des ressortissants de ce pays, et que le groupement soit enregistré dans le pays du Maître d'Ouvrage. Le Groupement bénéficiant de la préférence nationale ne doit pas sous-traiter plus de trente (30) pour cent du Montant du Marché (à l'exclusion des sommes à valoir) à des entreprises étrangères. Les groupements entre entreprises nationales et étrangères ne peuvent bénéficier de la préférence nationale.</p> | | | | | | |
| IAC 24.1 | Le Maître d'Ouvrage a l'intention de faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance (sous-traitants désignés). NON | | | | | | |

Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification

Évaluation

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d'Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV - Formulaire de Candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d'évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent € en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d'affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l'année calendaire en question ;
- Pour le montant d'un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la banque centrale du pays du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

Critères de Pré-qualification

| 1. Eligibilité | | | | | | |
|---|--|--|--|--|------------|---|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 1.1 Nationalité | Conforme à l'Article 4.3 des IAC. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Formulaires ELI-1.1 et ELI-1.2, avec pièces jointes |
| 1.2 Conflit d'intérêts | Pas de conflit d'intérêts selon l'Article 4.4 des IAC. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Fiche de soumission des candidatures |
| 1.3 Éligibilité au financement de l'AFD | Ne pas être inéligible à un financement de l'AFD, tel que décrit dans l'Article 4.3 des IAC. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale |
| 1.4 Entreprise publique | Le Candidat doit satisfaire aux conditions de l'Article 4.3 des IAC. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Formulaires ELI-1.1 et ELI-1.2, avec pièces jointes |

| 2. Antécédents de défaut d'exécution de marché | | | | | | |
|---|--|--|--|---|------------|------------------------------------|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque Membre | Un membre | |
| 2.1 Antécédents en matière de non-exécution de marchés | Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Candidat au cours des 5 (cinq) dernières années ¹ | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise ² . | Sans objet | Formulaire ANT-2 |
| 2.2 Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission | Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de Soumission conformément à l'Article 4.5 des IAC. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Fiche de soumission de candidature |
| 2.3 Litiges en instance | L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Candidat et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Candidat. | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Formulaire ANT-2 |

¹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution lorsque sa résiliation n'a pas été contestée par le Candidat, y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet d'une contestation par le Candidat mais qu'une décision de justice a confirmé la résiliation aux torts exclusifs du Candidat. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels une décision de justice a infirmé la résiliation aux torts exclusifs du Candidat.

² Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d'un Groupement.

| 3. Situation et Performance Financières | | | | | | |
|---|--|--|--|---------------|------------|--|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 3.1 Capacité financière | <p>(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet de la présente préqualification à hauteur de – 4 000 000 € ou 2,6 milliards de FCFA et nets de ses autres engagements pour les lots 2.1 et 2.2</p> <p>- 2.000.000 € ou 1,3 milliards de FCFA et nets de ses autres engagements pour le lot 2.3 ;</p> <p>Le candidat souhaitant postuler pour plusieurs lots devra répondre de façon cumulative aux conditions de chacun des lots.</p> <p>(ii) Le Candidat doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;</p> | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Formulaires FIN-3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3 |
| | | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Formulaires FIN-3.1 et FIN-3.4 |

3. Situation et Performance Financières

| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
|---------|--|--|--|---------------|--|--|
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| | <p>(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage pour les trois (3) dernières années. La situation financière du Candidat sera jugée solide si au moins deux (2) des quatre (4) critères suivants sont respectés :</p> <p>a) Excédent brut d'exploitation (EBE) ou EBITDA moyen sur les trois (3) derniers exercices > 0 ;</p> <p>b) Fonds propres sur les trois (3) derniers exercices > 0 ;</p> <p>c) Ratio de liquidité moyen sur les trois (3) derniers exercices > 1 ((Actifs circulants) / (Passifs circulants) > 1) ;</p> <p>d) Ratio d'endettement moyen sur les trois (3) derniers exercices < 6 ((Dettes financières totales) / (EBE) (ou EBITDA)) < 6).</p> | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans Objet | Le Mandataire du Groupement doit satisfaire à la condition requise | Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes |

| 3. Situation et Performance Financières | | | | | | |
|--|--|--|--|---|------------|-----------------------|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 3.2 Chiffre d'affaires annuel minimum | Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins deux fois le montant minimum de la capacité financière définie au 3.1 (i) ci-dessus, sur les cinq dernières années. le candidat souhaitant postuler pour plusieurs lots devra répondre de façon cumulative aux conditions de chacun des lots. | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Doit satisfaire à moins 10% de la spécification | Sans objet | Formulaire FIN-3.2 |

| 4. Expérience | | | | | | |
|---|---|--|--|--|------------|---|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 4.1 Expérience générale en matière de travaux (tous les lots) | Expérience de marchés de travaux à titre d'Entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier pendant au moins 5 dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2020 | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Formulaire EXP-4.1 Pour chaque référence citée, joindre également comme justificatif dans le dossier technique, les deux premières et deux dernières pages des contrats ainsi que les procès-verbaux de réception et/ou attestations de bonne fin |
| 4.2 (a) Expérience spécifique de construction | Participation à titre d'Entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant (i) dans au moins un marché de rénovation ou de construction d'Aérogare passagers (ii) dans des marchés de travaux de tout Établissement recevant du public, utilisant les équipements techniques modernes (climatisation, système de détection incendie, isolations phonique et thermique, etc.), Les marchés présentés au titre de ce critère doivent être similaires ⁴ et exécutés à compter | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise ³ | Sans objet | Sans objet | Formulaire EXP-4.2(a) Pour chaque référence citée, joindre également comme justificatif dans le dossier technique, les deux premières et deux dernières pages des contrats ainsi que les procès-verbaux de réception et/ou attestations de bonne fin |

³ Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être cumulés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. A titre d'exemple, si le critère mentionne "deux (2) marchés d'un montant minimum de 50M€ chacun", un Groupement composé de 3 membres et justifiant de quatre (4) marchés d'un montant de 30M€ chacun ne sera pas qualifié. En revanche, si 2 des 3 membres du Groupement présentent chacun un (1) marché d'un montant de 50M€, le Groupement pourra être qualifié, même si le troisième membre ne justifie d'aucun marché de ce montant.

⁴ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité et des caractéristiques techniques des Travaux. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis n'est pas acceptée pour ce critère.

| 4. Expérience | | | | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|---------------|---|---|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | Documentation requise ⁴ | |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | | Un membre |
| 4.2 (b) Expérience Spécifique | <p>du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date limite de remise des candidatures de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel⁵.</p> <p>Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'Entrepreneur principal, membre de groupement, ensemble ou sous-traitant⁶ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 (a) ci-dessus une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants⁷ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation ou construction d'Aérogare passagers en exploitation ou équivalent d'une surface minimale de 25 000m² - Rénovation en site occupé | Doit satisfaire à la condition requise | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Doit satisfaire à la condition requise dans les domaines mentionnés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Structures • Fluides • Équipements électromécaniques • Finitions ; • Chaussées | Formulaire EXP-4.2(b) Pour chaque référence citée, joindre également comme justificatif dans le dossier technique, les deux premières et deux dernières pages des contrats ainsi que les procès-verbaux de réception et/ou attestations de bonne fin |

⁵ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

⁶ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

⁷ Par exemple, une expérience de travaux sous contrainte d'exploitation peut être exigée dans le cadre de ce critère. Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

| 4. Expérience | | | | | | |
|-----------------------------|---|---|--|---------------|------------|---|
| Critère | Condition requise | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation requise |
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 5.1 Moyens humains | Le soumissionnaire dispose des moyens humains tels que décrits dans le paragraphe B3 de l' IAC 11.1(d) Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP) | Doit satisfaire à la condition requise pour un marché | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Documents démontrant que l'entreprise dispose des moyens humains suffisants pour réaliser les travaux dans les délais |
| 5.2 Matériel | Le soumissionnaire dispose des moyens matériels tels que décrits dans le paragraphe B2 de l' IAC 11.1(d) Section II – Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP) | Doit satisfaire à la condition requise pour un marché | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Documents démontrant que l'entreprise dispose des moyens Matériels suffisants pour réaliser les travaux dans les délais |
| 5.3 Note explicative | Note explicative (10 pages maximum) présentant notamment les process et références sur les dimensions suivantes : organisation de chantier, gestion interfaces, phasage travaux en site occupé, approche QHSE | Sans objet | Doivent satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Note explicative (10 pages maximum) |

5. Qualification Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

| Critère | Condition Requisite | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation Requisite |
|---------------------------|---|--|--|--|--|--|
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 5.1 Certification(s) ESSS | <p>Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Soumissionnaire), en cours de validité applicable au Chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Certification de gestion de la qualité ISO 9001 ; <input checked="" type="checkbox"/> certification de gestion environnementale ISO 14001 ; <input checked="" type="checkbox"/> certification de gestion de la santé et de la sécurité ISO 45001. | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Doit satisfaire à la condition requise si les membres sont des étrangers | Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise | |
| 5.2 Documentation ESSS | <p>Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSS des chantiers, acceptables pour le Maître d'Ouvrage :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une Charte éthique. 2. Existence d'un dispositif de contrôle du respect des engagements ESSS par les sous-traitants et tous les partenaires du Soumissionnaire. 3. Existence de procédures officielles de l'entreprise pour la gestion des points sensibles suivants : | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise | <ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture de la Charte éthique officielle de l'Entreprise, ou équivalent. 2. Fourniture d'une procédure ou des informations sur la manière dont le Soumissionnaire s'assure que tous les membres du Groupement, les sous-traitants, les fournisseurs et la main |

5. Qualification Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

| Critère | Condition Requisite | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation Requisite |
|---------|--|---------------|--|---------------|---|-------------------------|
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| | <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Ressources ESSS et organisation du suivi ; <input type="checkbox"/> Gestion des Zones d'Activités (bases-vie, carrières, zones d'emprunt, de stockage) ; <input checked="" type="checkbox"/> Santé & Sécurité sur les chantiers ; <input checked="" type="checkbox"/> Recrutement local et formations ESSS de la main d'œuvre locale (renforcement des capacités), des sous-traitants et partenaires locaux (transfert de compétence) ; <input type="checkbox"/> Relations avec les parties prenantes, information et consultation des communautés locales et des autorités ; <input type="checkbox"/> Gestion de la circulation ; <input type="checkbox"/> Produits dangereux ; <input checked="" type="checkbox"/> Rejets liquides (effluents) ; <input checked="" type="checkbox"/> Protection des ressources en eau ; <input checked="" type="checkbox"/> Émissions dans l'air, bruit et vibrations ; <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets <input type="checkbox"/> Biodiversité : protection de la faune et de la flore ; <input checked="" type="checkbox"/> Remise en état et revégétalisations des sites ; <input type="checkbox"/> Érosion et sédimentation ; | | | | <p>d'œuvre temporaire (i) connaissent et (ii) respectent les exigences ESSS.</p> <p>3. Fourniture des documents de procédures internes officielles sur les sujets indiqués.</p> | |

5. Qualification Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

| Critère | Condition Require | Entité unique | Groupement d'entreprises (existant ou prévu) | | | Documentation Require |
|---|--|--|--|---------------|--|---|
| | | | Toutes Parties Combinées | Chaque membre | Un membre | |
| 5.3 Expérience ESSS | <input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre les maladies transmissibles (HIV/SIDA, paludisme, etc.). Expérience de deux (02) marchés de construction à fort enjeu ESSS et réalisés dans les 10 dernières années dont un datant de moins de 5 ans pour lesquels les mesures ESSS ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux. | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise | Formulaire EXP-ESSS avec pièces jointes (le Soumissionnaire doit fournir un document justificatif de mise en œuvre des mesures ESSS) |
| 5.4 Expérience spécifique de transfert de compétence ESSS | Expérience d'un (1) marché de construction réalisé dans des pays en développement ou émergents dans les cinq (5) dernières années pour lequel un programme de transfert de compétence à un partenaire local ou de formation de la main d'œuvre locale de l'entrepreneur sur les aspects ESSS a été mis en œuvre de manière satisfaisante. | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise | Formulaire EXP-ESSS avec pièces jointes (le Soumissionnaire doit fournir un document justificatif de mise en œuvre du programme de transfert de compétence ou formation ESSS) |
| 5.5 Experts ESSS | Disponibilité de personnel au sein de l'entreprise dédié aux sujets ESSS : Responsable Environnemental et Social et/ou Responsable Santé et Sécurité. | Doit satisfaire à la condition requise | Sans objet | Sans objet | Le mandataire du groupement doit satisfaire à la condition requise | Organigramme mettant en évidence le(s) poste(s) dédié(s) aux sujets ESSS et pourvu(s) |

Section IV - Formulaires de Candidature

Liste des formulaires

| | |
|--|-------------|
| Fiche de Soumission de Candidature | 31 |
| Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale | 32 |
| Formulaires de Pré-qualification des Candidats | 36 |
| Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat..... | 36 |
| Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignement sur chaque Partie constituant le Candidat..... | 37 |
| Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés | 38 |
| Formulaire FIN-3.1 : Situation et Performance financières | 40 |
| Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel..... | 42 |
| Formulaire FIN-3.3 : Ressources financières | 43 |
| Formulaire FIN-3.4 : Charge de travail / Travaux en cours | 44 |
| Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction..... | 45 |
| Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur ou Ensemblier | 46 |
| Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé..... | 48 |
| Formulaire CER : Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS) | 50 |
| Formulaire EXP-ESSS : Expérience Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)..... | 51 <i>d</i> |

Fiche de Soumission de Candidature

Date : _____ [insérer jour, mois, année]

No. AOI et titre : _____ [insérer le numéro et le titre]

A l'attention de : _____ [insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage]

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'AOI susmentionné et déclarons que :

- a) nous avons examiné les Documents de Pré-qualification, y compris l'Addendum No. (les Addenda Nos) [insérer le numéro et la date de publication de chaque addendum], publiés conformément aux dispositions de l'Article 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve;
- b) nous n'avons aucun conflit d'intérêt, conformément aux dispositions de l'Article 4.4 des IAC;
- c) nous n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l'Article 4.5 des IAC ;
- d) nous acceptons que vous vous réserviez le droit d'annuler le processus de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures à tout moment, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.

Signé [insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]

Nom : _____
[insérer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

En tant que : _____
[indiquer la qualité de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat : _____
[indiquer le nom complet du Candidat]

Adresse : _____
[insérer rue, numéro, ville et pays]

En date du : _____ jour de : _____ année : _____

[En cas de groupement, tous les membres signeront sauf si un représentant autorisé a été désigné, auquel cas lui seul signera et le Pouvoir confié par les autres membres sera joint.] *d*

Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé¹ _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une

¹ Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

² Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
- 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010⁴ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 3. n'est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans

⁴ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;

- 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indu ;
- 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁵.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
 - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des

⁵ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corrupcion>

lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*):

| Nom du bénéficiaire | Coordonnées | Motif | Montant (Préciser la devise) |
|---------------------|-------------|-------|------------------------------|
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |
| _____ | _____ | _____ | _____ |

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ : _____

Signature : _____

En date du : _____

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.

Formulaire de Pré-qualification des Candidats

Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat

Date : [insérer jour, mois, année]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

| |
|--|
| Nom légal du Candidat : _____ [insérer le nom légal complet] |
| Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom légal de chaque partenaire : _____ [insérer le nom légal complet de chaque partenaire] |
| Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : _____ [indiquer le pays de constitution en société] |
| Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : _____ [indiquer l'année de constitution en société] |
| Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : _____ [insérer nom de rue, numéro, ville, pays] |
| Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : _____ [insérer le nom légal complet] Adresse : _____ [indiquer rue, numéro, ville, pays] Numéro de téléphone/de télécopie : _____ [insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville] Adresse électronique : _____ [adresse du courriel] |
| <p>1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :</p> <p><input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs et document d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de l'Article 4.1 des IAC.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à l'Article 4.3 des IAC, les documents établissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage <p>2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionariat sont inclus.</p> |

Formulaire ELI-1.2 :
Fiche de renseignement sur chaque Partie constituant le Candidat

[Le formulaire ci-après doit être rempli par les parties constituant un Candidat, à savoir la (les) partie(s) d'un Groupement d'entreprises, ainsi que, le cas échéant, les sous-traitants spécialisés, et dans ce cas, remplacer "Partie au GE" par "sous-traitant spécialisé".]

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

| |
|--|
| Nom légal du Candidat constitué en GE : _____ <i>[insérer le nom légal complet]</i> |
| Nom légal de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[insérer le nom légal complet de la partie / du sous-traitant]</i> |
| Pays de constitution en société de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i> |
| Année de constitution en société de la partie au GE / du sous-traitant : _____ <i>[indiquer l'année de constitution en GE]</i> |
| Adresse légale de la partie au GE dans le pays de constitution en société : _____ <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> |
| Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : _____ <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : _____ <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : _____ <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : _____ <i>[adresse du courriel]</i> |
| 1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs et document d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à l'Article 4.3 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître d'Ouvrage |
| 2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus. |

Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de marché non exécuté depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> , en vertu de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.1. | | | |
| <input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1 ^{er} janvier <i>[insérer l'année présente moins 5 ans]</i> , en vertu de la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 2.1, comme indiqué(s) ci-après : | | | |
| Année | Fraction non exécutée du marché | Identification du marché | Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €) |
| <i>[insérer l'année]</i> | <i>[indiquer le montant et pourcentage]</i> | Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i> | <i>[indiquer le montant]</i> |

| Litiges en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré qualification | | | |
|--|-------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de litige en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, critère 2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance, en vertu de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, critère 2.3, comme indiqué(s) ci-après : | | | |
| Année du litige | Montant de la réclamation (monnaie) | Identification du marché | Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent €) |
| <i>[insérer l'année]</i> | <i>[indiquer le montant]</i> | Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige : <i>[préciser "le Maître d'Ouvrage" ou "l'entrepreneur"]</i> Instance de règlement : <i>[préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser "en cours", ou "régulé", etc.]</i> | <i>[indiquer le montant]</i> |
| <i>[insérer l'année]</i> | <i>[indiquer le montant]</i> | ... | <i>[indiquer le montant]</i> |
| ... | ... | ... | ... |

Formulaire FIN-3.1 : Situation et Performance financières

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom légal de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

1. Données financières

| Données financières en [préciser la monnaie] | Antécédents pour les [insérer le nombre en chiffre et en lettres] dernières années (montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant] équivalent en €.) | | |
|---|--|---------|---------|
| | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| Situation financière (information du bilan) | | | |
| Total actif (TA) | | | |
| Dettes financières totales ¹ | | | |
| Fonds propres (FP) | | | |
| Actifs circulants | | | |
| Passifs circulants | | | |
| Besoin en fonds de roulement (BFR) | | | |
| Information des comptes de résultats | | | |
| Chiffre d'Affaires (CA) | | | |
| Excédent brut d'exploitation (EBE) ou EBITDA ² | | | |
| Bénéfices avant impôts | | | |
| Information sur la capacité de financement | | | |
| Capacité de financement générée par les activités opérationnelles | | | |

¹ Désignent toute dette financière relative à :

- a) des sommes empruntées à court, moyen et long terme ;
- b) des découverts bancaires ;
- c) des fonds mobilisés grâce à l'acceptation par un tiers de lettres de change (ou tout instrument équivalent sous une forme dématérialisée) ;
- d) des fonds mobilisés grâce à l'achat de billets à ordre ou levés par une émission d'obligations, de bons de caisse, de billets de trésorerie ou d'autres titres de créance ;
- e) des engagements au titre d'un contrat de location ou de crédit-bail qualifiés de location financière;
- f) l'escompte, la cession, la mobilisation de créances (sauf si l'escompte est sans recours).

² Désigne, pour une période de douze mois donnée, la somme des éléments suivants :

- (+) résultat net
- (+) charges d'impôts
- (+/-) éléments exceptionnels
- (+/-) résultat financier
- (+) dotations nettes des reprises aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
- (+) dotations nettes des reprises aux provisions sur actif et aux provisions pour risque et charge

2. Documents financiers

Le Candidat, et dans le cas d'un groupement d'entreprises, chaque Partie doit présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des [Trois] années, conformément à la Section III - Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, critère 3.1. Les états financiers doivent:

- a) refléter la situation financière du Candidat ou, dans le cas d'un GE, de chaque Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales ;
- b) avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé ;
- c) être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées ;
- d) correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

- On trouvera ci-après les copies des états financiers³ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les [Trois] années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

³ Toute présentation d'états financiers récents portant sur une période plus courte que 12 mois à compter de la date de Candidature doit être justifiée.

Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom légal de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

| Année | Données sur le Chiffre d'affaires annuel | | |
|--------------------|--|---|--------------------------|
| | Montant et monnaie ¹ | Taux de change | Équivalent € |
| [indiquer l'année] | [insérer le montant et la devise] | [insérer le taux de change utilisé pour calculé l'équivalent €] | [insérer l'équivalent €] |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | Chiffre d'affaires annuel moyen² | |

¹ Les Chiffres d'affaires (CA) indiqués doivent correspondre aux montants figurant dans les Etats financiers.

² Voir Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification, critère 3.2.

**Formulaire FIN-3.3 :
Ressources financières**

[Ce tableau doit être rempli par le Candidat et par toutes parties combinées dans le cas d'un GE]

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, et autres moyens financiers, net des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III- Évaluation et Critères et de Pré-qualification.

| Ressources financières | | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|
| No. | Source de financement | Montant (équivalent €) |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| ... | | |

**Formulaire FIN-3.4 :
Charge de travail / Travaux en cours**

Les Candidats, ainsi que chacun des membres d'un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d'attribution a été reçue, où en cours d'achèvement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réception provisoire.

| Engagements en cours | | | | | |
|----------------------|---------------|--|--|--------------------------|---|
| No. | Nom du marché | Adresse, tél., fax du Maître d'Ouvrage | Montant des travaux à achever (équivalent €) | Date d'achèvement estimé | Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (€/mois) |
| 1 | | | | | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| ... | | | | | |

Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

[Indiquer les marchés qui attestent d'une activité de construction continue au cours des [nombre] dernières années conformément au critère 4.1 de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne.]

| Mois/année de départ | Mois/année final(e) | Identification du marché | Rôle du Candidat/Partie |
|------------------------------------|------------------------------------|---|--|
| <i>[indiquer l'année]</i> _____ | <i>[indiquer l'année]</i> _____ | Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des travaux réalisés par le Candidat : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du Marché : <i>[insérer le montant et préciser la monnaie, le taux de change et l'équivalent en €]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i> | <i>[indiquer "Entrepreneur", "Sous-traitant" ou "Ensemblier"]</i> _____ |
| ... | ... | ... | ... |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Formulaire EXP-4.2(a) :
Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur ou Ensemblier

[Le formulaire suivant doit être complété par le Candidat et chaque partenaire d'un GE pour chaque marché exécuté]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

| <i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i> | Informations | | | |
|--|---|---|--|--|
| Identification du marché : | <i>[Indiquer le numéro d'identification et le nom du marché, le cas échéant]</i> | | | |
| Date d'attribution : | <i>[insérer jour, mois, année, par exemple 15 juin 2015]</i> | | | |
| Date d'achèvement : | <i>[insérer jour, mois, année, par exemple 3 octobre 2017]</i> | | | |
| Rôle dans le marché : <i>[cocher la case correspondante]</i> | <input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal | <input type="checkbox"/> Membre d'un GE | <input type="checkbox"/> Sous-traitant | <input type="checkbox"/> Ensemblier |
| Montant total du marché : | <i>[insérer le montant total du marché en monnaie locale]</i> | | <i>[insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i> | |
| Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché : | _____% <i>[insérer le pourcentage du total]</i> | <i>[insérer le montant total du marché en monnaie locale]</i> | <i>[insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</i> | |
| Nom du Maître d'Ouvrage : | <i>[insérer le nom complet]</i> | | | |
| Adresse : | <i>[indiquer la rue/le numéro/le code postale/la ville/le pays]</i> | | | |
| Numéro de Téléphone/Télécopie : | <i>[insérer les numéros de téléphone/télécopie, avec le préfixe du pays et de la ville]</i> | | | |
| Adresse électronique : | <i>[insérer l'adresse électronique, si disponible]</i> | | | |

Formulaire EXP-4.2(a) (suite) :
Expérience spécifique en tant qu'Entrepreneur ou Ensemblier (suite)

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*
 Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

| <i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i> | Informations |
|---|--|
| Description de la similitude conformément au critère 4.2 (a) de la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification | |
| 1. Montant | _____ <i>[Insérer le montant en monnaie locale, le taux de change et l'équivalent en €, en chiffres et en toutes lettres]</i> |
| 2. Taille physique des ouvrages ou nature de travaux requis | _____ <i>[Indiquer la taille physique des ouvrages / nature de travaux]</i> |
| 3. Complexité | _____ <i>[Donner une description de la complexité]</i> |
| 4. Méthodes/Technologie | _____ <i>[Préciser les méthodes/technologies utilisées]</i> |
| 5. Taux de construction des activités principales | _____ <i>[Préciser le taux et nature de travaux]</i> |
| 6. Autres caractéristiques | _____ <i>[Insérer d'autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII - Etendue des Travaux]</i> |

Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom légal du Candidat : [insérer le nom complet]

Date : [insérer jour, mois, année]

Nom légal de la Partie au GE : [insérer le nom complet]

No. AOI et titre : [numéro et titre de l'AOI]

Nom légal du sous-traitant¹ (selon l'Article 24.3 des IAC): [insérer le nom complet]

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages] pages

1. **Activité clé No. 1** : [Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]

| Informations | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|-----------------------------------|---|------------------------|--|--|------------------------|--|--|------------------------|--|--|------------------------|--|--|
| Identification du marché : | [indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Date d'attribution : | [insérer jour, mois, année, par exemple 15 juin 2015] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Date d'achèvement : | [insérer jour, mois, année, par exemple 3 octobre 2017] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rôle dans le marché : [cocher la case correspondante] | <input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal <input type="checkbox"/> Membre d'un GE <input type="checkbox"/> Sous-traitant <input type="checkbox"/> Ensemblier | | | | | | | | | | | | | | | |
| Montant total du marché : | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div>[insérer le montant total du marché en monnaie locale]</div> <div>[insérer le taux de change et le montant total du marché en équivalent €]</div> </div> | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an) : | <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th>Quantité totale dans le cadre du marché (i)</th> <th>Pourcentage de participation (ii)</th> <th>Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)</th> </tr> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4^{ème} année</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> | Quantité totale dans le cadre du marché (i) | Pourcentage de participation (ii) | Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii) | 1 ^{ère} année | | | 2 ^{ème} année | | | 3 ^{ème} année | | | 4 ^{ème} année | | |
| Quantité totale dans le cadre du marché (i) | Pourcentage de participation (ii) | Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii) | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 ^{ère} année | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 ^{ème} année | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 ^{ème} année | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 ^{ème} année | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nom du Maître d'Ouvrage : | [insérer le nom complet] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adresse : | [insérer nom de rue, numéro, ville, pays] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Numéro de Téléphone/Télécopie : | [insérer numéro de téléphone/télécopie y compris le préfixe du pays et de la ville] | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adresse électronique : | [insérer adresse de courriel, si disponible] | | | | | | | | | | | | | | | |

¹ Si autorisé par le Maître d'Ouvrage dans la section "travaux spécialisés" du critère 4.2(b) du tableau de pré-qualification de la Section III – Critères d'Evaluation et de Pré-qualification.

Formulaire EXP-4.2(b) (suite) :
Expérience spécifique de construction dans les activités clé (suite)

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*
Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

| Description des activités principales conformément au critère 4.2 (b) de la Section III - Critères d'Evaluation et de Pré-qualification | |
|---|--|
| | <i>[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i> |
| | |
| | |
| | |
| | |

2. **Activité clé No. 2 :** *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*
3. **Activité clé No. 3 :** *[Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité]*

4

Formulaire CER :
Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*
 Date : *[insérer jour, mois, année]*
 Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*
 No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*
 Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Certification [Qualité / Environnementale / Santé et Sécurité]
[Rayer les mentions inutiles]

| DESCRIPTION | INFORMATIONS |
|---|--|
| Identification du certificat : | _____ <i>[indiquer le nom complet du certificat]</i> |
| Date d'obtention : | _____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i> |
| Domaine d'application de la certification : | _____ <i>[indiquer les activités et sites]</i> |
| Date d'expiration du certificat : | _____ <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i> |
| Nom de l'émetteur : | _____ <i>[indiquer le nom complet de l'émetteur]</i> |
| Adresse : | _____ <i>[indiquer le numéro, la rue; me code postal, la ville, le pays]</i> |
| Téléphone/Télocopie : | _____ <i>[indiquer les numéros de téléphone/de télécopie, en précisant le code pays le cas échéant]</i> |
| Adresse électronique : | _____ <i>[indiquer l'adresse électronique valide]</i> |
| Concordance avec les normes internationales : | Le certificat est <i>[ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001]</i> <i>[rayer les mentions inutiles]</i> <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non |
| Sinon, preuve de conformité à la norme ISO apportée par le Candidat : | Le Candidat doit fournir une attestation d'équivalence délivrée par un organisme de certification accrédité internationalement reconnu |

Le Candidat remplira ce formulaire pour chacun des certificats demandés au critère 5.1 de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification. *d*

Formulaire EXP-ESSS :
Expérience Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

| Marché n° <i>[numéro du Marché similaire]</i> sur <i>[nombre total de Marchés requis]</i> Marchés exigés | Informations | | |
|--|---|---|---|
| Identification du Marché : | _____ | | |
| | <i>[indiquer le nom du Marché]</i> | | |
| Brève description des prestations à réaliser : | _____ | | |
| | _____ | | |
| | <i>[indiquer une courte description des tâches du Marché]</i> | | |
| Date d'attribution : | _____ | | |
| | <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i> | | |
| Date d'achèvement : | _____ | | |
| | <i>[indiquer le jour, le mois, l'année]</i> | | |
| Rôle dans le marché : <i>[cocher la case correspondante]</i> | <input type="checkbox"/> Entrepreneur Principal | <input type="checkbox"/> Membre d'un GE | <input type="checkbox"/> Sous-traitant |
| | <input type="checkbox"/> Ensembleur | | |
| Montant total du Marché : | _____ | _____ | |
| | <i>[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale]</i> | <i>[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent €]</i> | |
| Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du Marché : | _____ % <i>[indiquer le pourcentage du total]</i> | _____ | _____ |
| | | <i>[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale]</i> | <i>[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent €]</i> |
| Nom du Maître d'Ouvrage : | _____ | | |
| | <i>[indiquer le nom complet]</i> | | |
| Adresse : | _____ | | |
| | <i>[indiquer la rue, le numéro, la ville, le pays]</i> | | |
| Numéro de Téléphone/Télécopie : | _____ | | |
| | <i>[indiquer le numéro de téléphone/de télécopie, y compris le préfixe du pays et de la localité]</i> | | |
| Adresse électronique : | _____ | | |
| | <i>[indiquer l'adresse courriel le cas échéant]</i> | | |

| Marché n° [numéro du Marché similaire] sur [nombre total de Marchés requis] Marchés exigés | Informations |
|---|---|
| <p>Description des enjeux ESSS et des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du Marché :</p> <p>a) Enjeux ESSS :</p> <p>b) Niveau d'impact ESSS :</p> <p>c) Mesures de gestion ESSS mises en œuvre (critère 5.3 de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification) :</p> <p>d) Transfert de compétences ESSS ou formation de main-d'œuvre locale sur la gestion ESSS (critère 5.4 de la Section III – Critères d'Évaluation et de Pré-qualification, le cas échéant) :</p> | <p>[Insérer la description]</p> <p>[Insérer le niveau d'impact, selon la classification des banques de développement le cas échéant]</p> <p>[Fournir un document justificatif, acceptable pour le Maître d'Ouvrage, de mise en œuvre du plan de gestion ESSS du Marché¹]</p> <p>[Fournir la preuve de réalisation satisfaisante² :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un transfert de savoir-faire ESSS à des partenaires locaux ou des sous-traitants ; ou – de formation ESSS de la main d'œuvre locale dans le cadre du Marché.] |

¹ Par exemple, des rapports d'activités ESSS, rapports finaux ESSS, rapports d'inspection ESSS, rapports de supervision du Maître d'Œuvre, etc. Tout document ne justifiant pas la mise en œuvre de mesures ESSS ne sera pas considéré comme acceptable.

² Par exemple, des rapports d'activités ESSS présentant les activités de formation, supports de formation avec fiches de présence, etc. Tout document ne justifiant pas la mise en œuvre d'un transfert de compétences ESSS ou de formation de main d'œuvre locale sur la gestion ESSS ne sera pas considéré comme acceptable.

Section V – Critères d'Éligibilité

Éligibilité en matière de passation des marchés financés par l'AFD

1. Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1^{er} janvier 2002. A l'exception des cas d'embargo des Nations-Unies, de l'Union européenne, ou de la France, l'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), de l'origine des intrants ou ressources utilisés dans le processus de réalisation.
2. Ne peut être attributaire d'un marché financé par l'AFD, une Personne¹ qui, ou dont un membre du groupement, le cas échéant, un sous-traitant, un Dirigeant², un employé ou un agent (qu'il soit déclaré ou non), à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition d'une cotation ou à tout moment entre cette date et l'attribution du présent marché :
 - 2.1 est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 a fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès³ ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays d'enregistrement de la Personne, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées⁴, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires, tel un programme de conformité, que ladite Personne (ou, respectivement, son sous-traitant, Dirigeant, employé ou agent) jugera utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du présent Marché ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
 - 2.3 a fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;

¹ Désigne toute personne physique ou morale, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces Personnes.

² Désigne toute personne physique membre de l'organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'une personne morale, ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur une personne morale.

³ Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

⁴ Telles que définies à la Section VI – Règles en matière de Pratiques Prohibées – Responsabilité Environnementale et Sociale

- 2.4 fait l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010 ; dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, la Personne peut joindre à la Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre de ce Marché ;

2.5 n'a pas rempli ses obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de son pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

- 2.6 a produit de faux documents ou s'est rendu(e) coupable d'une fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus de passation et d'attribution du Marché.

3. De plus, ne peut être attributaire d'un marché financé par l'AFD une Personne qui, ou dont un sous-traitant, un Dirigeant, employé ou agent (qu'il soit déclaré ou non), un actionnaire direct ou indirect, ou une filiale, agissant avec sa connaissance ou consentement, à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition, d'une cotation, ou à tout moment entre cette date et l'attribution du présent Marché :

- a. est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- b. est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
- c. est inéligible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.

4. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à une procédure de mise en concurrence à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, et (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir, à la satisfaction de l'AFD, (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur État, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure collective. d

Section VI – Règles de l'AFD en matière de Pratiques prohibées – responsabilité environnementale et sociale

1. Pratiques prohibées

Le Maître d'Ouvrage, les candidats, soumissionnaires, consultants ou prestataires doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD introduit la notion de Pratiques prohibées, qui renvoie à des actes tels que définis dans les documents intitulés « Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées »¹, et « Directives de passation des marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers »², disponibles sur le site Internet de l'AFD.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent qu'ils ne se sont livrés ou ne se livreront à aucune Pratique prohibée pendant la passation et l'exécution du Marché.

Ne peut être attributaire d'un Marché financé par l'AFD une Personne³ qui, ou dont un sous-traitant, un Dirigeant⁴, un employé ou un agent (qu'il soit déclaré ou non), à la date de remise d'une Candidature, d'une Offre, d'une Proposition, d'une Cotation, ou à tout moment entre cette date et l'attribution du Marché correspondant, s'est livré(e) à une Pratique prohibée, directement ou par l'intermédiaire d'un agent (qu'il soit déclaré ou non), en vue de l'obtention de ce Marché.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des candidats, soumissionnaires, consultants ou prestataires, et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Aux fins de détecter et de lutter au mieux à l'encontre des Pratiques prohibées, l'AFD a mis en place un dispositif de signalement ouverts aux tiers. Toute personne peut donc signaler directement à la Fonction Investigations de l'AFD une allégation de Pratique prohibée soit :

- Par e-mail, à l'adresse : investigationsGroupeAFD@tutanota.com, ou
- Par lettre adressée à la direction de la Conformité du groupe AFD, 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris.

2. Responsabilité Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS)

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues dans les Marchés qu'elle finance. A cet effet, les Candidats, Soumissionnaires et Consultants et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- a) respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.

¹ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

² A titre informatif, ces Directives sont accessibles via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/appels-offres-et-passations-de-marches>

³ Désigne toute personne physique ou morale, ainsi que toute association ou groupement de plusieurs de ces Personnes

⁴ Désigne toute personne physique membre de l'organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'une personne morale, ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur une personne morale.

- b) mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
- c) respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
- d) mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- e) maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.

DEUXIEME PARTIE – Spécifications des Travaux

Section VII – Étendue des travaux

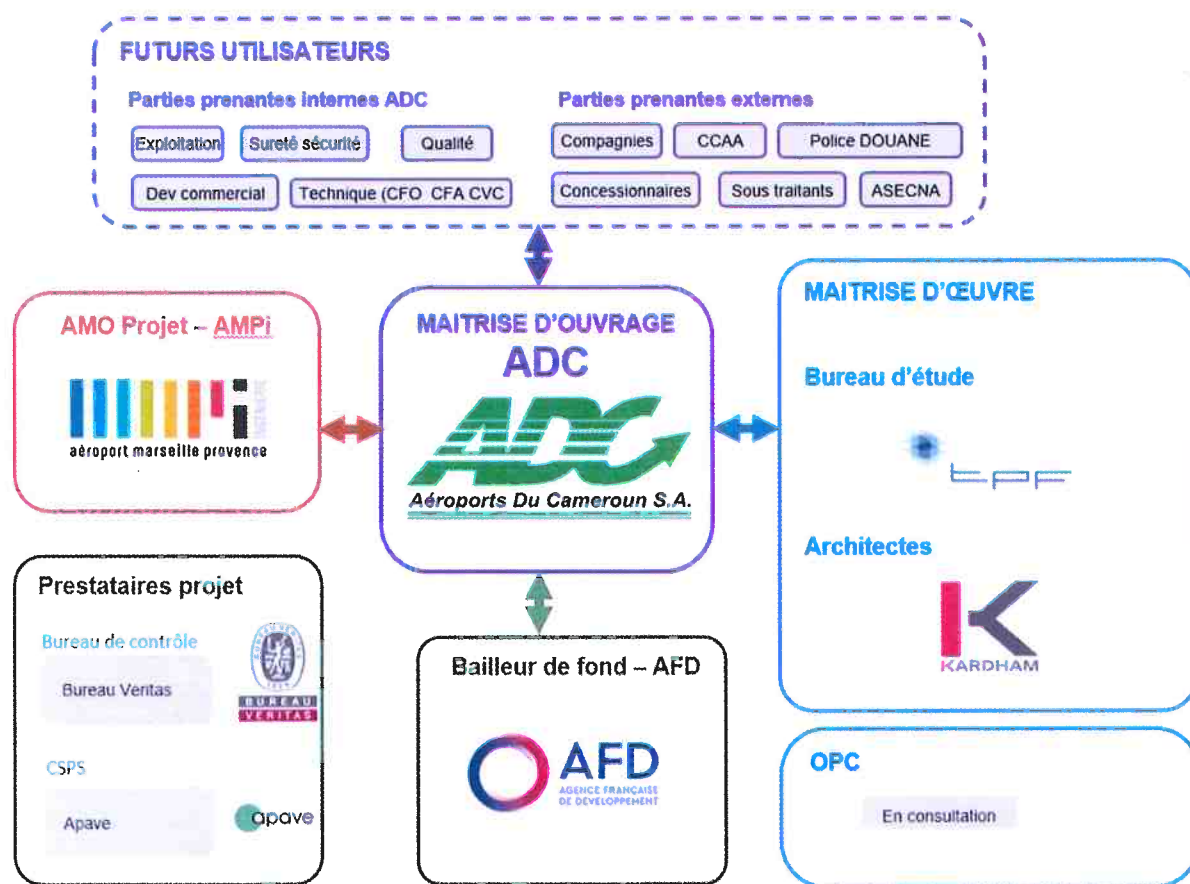
L'aéroport International de Douala, premier aéroport du Cameroun, est situé au cœur de la capitale économique. Il représente une infrastructure majeure pour le développement économique du pays du fait des échanges internationaux avec les pays membres de la CEMAC, les autres régions de l'Afrique mais aussi le reste du monde.

L'aérogare est vétuste et ne permet plus d'accueillir les passagers dans de bonnes conditions et dans le respect des normes et standards internationaux.

La SA Aéroports du Cameroun (ADC), exploitant de l'aéroport, a donc lancé un projet de modernisation de l'aérogare, avec pour objectifs de :

- Redonner à l'aéroport sa capacité théorique de 1,5MPAX,
- Résoudre les problématiques de conception fonctionnelle en répondant aux exigences OACI, standards internationaux :
 - Séparation flux départ – arrivée,
 - Séparation des flux international – domestique,
 - Mise en conformité aux normes de sûreté et sécurité,
 - Améliorer la performance opérationnelle notamment en ce qui concerne l'expérience du passager et, l'intégration des flux PMR dans le parcours passager,
 - Renouveler des équipements techniques avec la prise en compte des aspects de maintenance et durabilité des installations,
 - Mettre aux standards internationaux IATA Optimum, avec notamment l'amélioration des infrastructures et les qualités de services liées aux compagnies aériennes.

Relancé en 2023, le projet de Rénovation de l'Aérogare Passagers de l'Aéroport International de Douala (RAP-AID) bénéficie du soutien d'acteurs internationaux reconnus et s'organise de la façon suivante :



Le Maître d'Ouvrage – ADC SA

Créée en 1993, la société ADC SA a signé une convention de concession avec l'Etat Camerounais pour la gestion de 7 aéroports du pays, parmi lesquels se trouvent les 3 aéroports internationaux de Douala, Yaoundé et Garoua. ADC est le premier groupe aéroportuaire d'Afrique Centrale et joue un rôle clef dans le développement économique de la zone.

L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage – AMPi

Avec 11.2 millions de passagers en 2025, Aéroport Marseille Provence (AMP) dispose de compétences clefs en matière de stratégie aéroportuaire, de développement de lignes, de maîtrise opérationnelle et de pilotage des investissements. AMP est le 1er aéroport régional en fret express et 2ème aéroport régional en termes de trafic passagers. Aéroport Marseille Provence Ingénierie est la filiale dédiée à l'Ingénierie d'Aéroport Marseille Provence.

L'activité d'AMPi porte sur le conseil et le management aéroportuaire centrés sur la stratégie majeure de contrôle ou une prise de participation dans un aéroport par un groupement d'investisseurs nécessitant une expérience d'opérateur aéroportuaire. L'expertise proposée porte sur des missions d'ingénierie technique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'exploitation, d'optimisation de flux, de conception d'outils de gestion opérationnelle ou de systèmes d'information pour anticiper les besoins en capacité, adapter les programmes d'investissement et développer le trafic et les revenus extra-aéronautiques.

Le Groupement de Maitrise d'Œuvre – TPF Consultores, TPFi, Kardham

La MOE est constituée d'une équipe pluridisciplinaire, complémentaire, expérimentée en aéroportuaire et au caractère international, sous la direction de TPF Portugal mandataire du groupement.

Ce groupement se compose des parties suivantes :

- TPF Portugal : Mandataire en charge de la direction de chantier
- KARDHAM ARCHITECTURE : En charge de l'architecture la fonctionnalité le tri bagages .et l'aspect environnemental

- TPF Ingénierie, un des leaders en France dans la conception (études et réalisations) d'ouvrages publics et privés complexes en bâtiment, mais aussi pour la partie Infrastructures aéroportuaires caractérisées par les passerelles, les taxiways, le balisage de pistes, les plateformes d'accueil avions (tarmac), les postes d'alimentations avions etc... TPFi est en charge des études TCE.

TPF-c, mandataire du groupement, bénéficie d'un retour important d'expérience au Cameroun, notamment lors des projets suivants :

- MOE pendant la préparation, la construction et la mise en service de l'aménagement hydroélectrique de Warak sur la Bini (75 MW) ; MO : le MINEE ; coût global d'investissement : approx. 280 millions d'euros ;
- Contrôle et Surveillance des travaux de voiries structurantes dans la Ville de Yaoundé (CAY5 et CAY7) ; MO : le Maire de la ville de Yaoundé ; cout global d'investissement : approx : 20 millions d'euro ;
- Assistance Technique pour la Supervision des travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal-amont (420 MW) ; MO : le MINEE ; cout global d'investissement : approx. 1,3 milliard d'Euro.

De plus, les équipes de KARDHAM et de TPFi collaborent régulièrement en France sur des projets importants de toute typologie.

Le groupement s'appuie sur des partenaires :

- B.I.E.E.T. TECH Bureau d'Ingénieurs d'Études et d'Équipement Techniques

B.I.E.E TECH emploie un important staff permanent et des consultants honoraires, tous qualifiés dans les domaines de Génie Civil, de l'énergie et fluides. Basé à Yaoundé, Douala et N'Djamena, B.I.E.E. TECH étend son intervention dans la sous-région CEMAC.

- TG concept

Intervient dans le développement des aéroports grâce à l'étude, la conception et l'installation de systèmes de tri bagages et de postes d'inspection filtrage.

- ALTDEV

Alternatives Équatoriales pour le Développement Sarl est une société camerounaise d'ingénierie et de conseils créée en 2015. Elle aspire à devenir un partenaire clé pour les promoteurs de projets de développement grâce à son expertise dans divers domaines, notamment : Environnement et SIG : études d'impact environnemental, audits, cartographie numérique ; Génie civil : conception et réalisation d'infrastructures variées ; Appui institutionnel : accompagnement des collectivités dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage. Basée à Yaoundé, AltDev collaborera avec des experts locaux pour répondre aux besoins du projet.

En tant que mandataire, TPF Portugal assure une direction de projet forte et garante du bon déroulement de l'opération, également responsable des choix stratégiques en concertation avec le Maître d'Ouvrage ADC, et qui assurera la cohérence et le suivi de la qualité de la conception avec l'appui du bureau d'études et de l'architecte local et avec l'appui de KARDHAM ARCHITECTURE et TPFi

Le bailleur de fond – AFD

ADC SA a sollicité et obtenu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), le projet est donc financé par l'AFD et par ADC sur fonds propres à parts égales.

L'Agence française de développement (AFD) est la banque publique de développement de la France. Elle met en œuvre la politique française d'aide publique au développement et contribue à l'action internationale de la France. L'AFD finance, accompagne et accélère des projets de développement durable visant à :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités,
- Soutenir la croissance économique,
- Protéger les biens publics mondiaux, en particulier le climat et la biodiversité.

Pour répondre aux objectifs du projet détaillés plus haut, une mission de programmation a été réalisée par l'entreprise d'Ingénierie française Setec International. Cette mission de programmation a permis de définir les lignes directrices et les besoins du projet. Le travail réalisé a été présenté aux différentes instances locales, nationales et internationales, et on permet de monter un projet finançable et attractif pour les entreprises nationales et internationales.

Le projet porte :

- D'une part, sur une extension de l'aérogare de l'ordre de 25 000 m² pour accueillir :
 - La réfection et mise aux normes internationales du système de traitement des bagages (STB),
 - L'extension de la salle de livraison bagages,
 - L'extension de la salle d'enregistrement,
 - L'extension et mise aux normes internationales de la zone de contrôle des passagers et bagages cabines,
 - La création d'une nouvelle salle d'embarquement centrale.
- D'autre part, sur le réaménagement d'un ensemble d'espaces de l'aérogare sur une surface totale existante de l'ordre de 25 000 m².

Le projet a pour l'objectif principal d'offrir une aérogare moderne et tournée vers l'international, tout en s'appuyant sur l'ancrage local, implique également :

- La démolition de certaines parties du bâti existant après dépollution des zones polluées et évacuation des matériaux contenant de l'amiante,
- La réalisation d'une peau extérieure rapportée sur la totalité de la façade côté ville pour offrir une façade fédératrice,
- La réfection ou la rénovation selon les besoins, des menuiseries extérieures existantes,
- La rénovation et la mise aux normes de l'ensemble des installations électriques :
 - Les courants forts avec notamment la création d'un nouveau poste HTA, le remplacement des transformateurs existants, la rénovation des éclairages,
 - Les courants faibles avec notamment la mise en œuvre des installations VDI, SSI, UGCIS et d'un système de sûreté,
 - La mise en place d'un système de climatisation dans tous les locaux fermés et accueillant de façon permanente ou régulière du public ou du personnel,
 - La réfection de l'ensemble des installations de sécurité incendie et de désenfumage.

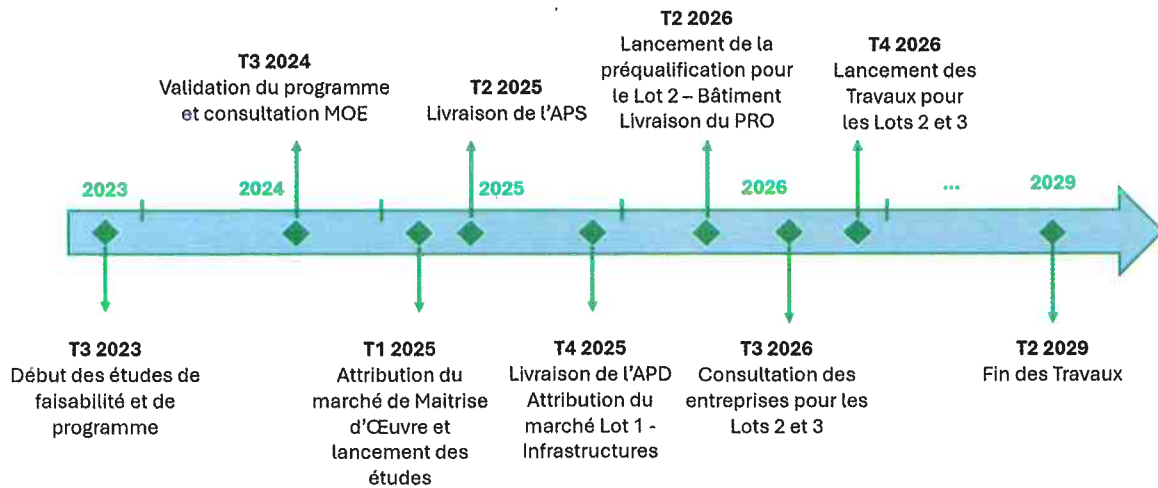
Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse afin de :

- Améliorer le confort hygrothermique,
- Améliorer le confort acoustique,
- Améliorer le confort visuel par une gestion plus fine de l'éclairage.

Tout en maîtrisant les consommations d'énergie de l'aérogare dans le respect de la trajectoire de décarbonation d'ADC.

Les travaux se dérouleront en milieu occupé et devront être compatibles avec l'activité aéronautique toujours en exploitation durant toutes les étapes d'extension et de rénovation de l'aérogare. La consultation des entreprises est envisagée pour juillet 2026 avec un démarrage de la période de préparation et des études d'EXE en Octobre 2026, pour une durée de chantier de 30 mois.

Le planigramme ci-dessous présente la chronologie générale du projet :



N.B : Le marché qui fera l'objet de la présente préqualification s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large qui comprend d'autres prestations, notamment : l'achat des équipements et la réalisation des parkings avions. À cet effet, les entreprises adjudicataires du contrat seront amenées à travailler avec d'autres entreprises dans la gestion de l'interface et la cohérence du Projet. Une équipe de maîtrise d'œuvre externe assurera la coordination de la réalisation des travaux. ✍